

## 6.1 Liste des Servitudes d'utilité publique

Code	Catégorie des servitudes	Texte de référence	Service gestionnaire
<b>AC1</b>	Périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits	Code du Patrimoine – Titre III, Livre VI (partie législative)	<b>Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine</b>
<b>PT3</b>	Servitude attachée aux réseaux de télécommunications	Articles L.48 (al.2) du Code des Postes et Télécommunications	<b>France Telecom</b>

T1 : SERVITUDE GREVANT LES PROPRIETES RIVERAINES DU CHEMIN DE FER – gestionnaire : SNCF, Direction de l'Immobilier – Délégation territoriale de l'Immobilier SUD-EST (LYON) (CF. Annexe 6.1 Notice explicative de la loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer)